

INSECTICIDE POUR LA GESTION DES CHENILLES DANS LES SERRES

CARACTÉRISTIQUES ET BÉNÉFICES

- ✓ **Assure le contrôle** de plusieurs larves de lépidoptères
- ✓ **Un des seuls pesticides approuvés pour utilisation sur le cannabis**
- ✓ **Sécuritaire** pour les organismes bénéfiques et les pollinisateurs*
- ✓ **Peu de risque** de développement de résistance
- ✓ **Aucun délais** avant récolte, permettant ainsi de conserver le contrôle de la maladie et la qualité de la récolte.
- ✓ **S'intègre parfaitement** à votre programme de lutte intégrée
- ✓ **Approuvé** pour l'agriculture biologique

Formulation liquide facile à utiliser



**ÉTIQUETTE MISE À JOUR
MAINTENANT AVEC 18 MOIS DE DURÉE DE VIE
HOMOLOGUÉ SUR LE CANNABIS (MARIHUANA)
PRODUIT COMMERCIALEMENT À L'INTÉRIEUR**

MODE D'UTILISATION

CULTURE	INSECTE	TAUX D'APPLICATION	VOLUME DE PULVÉRISATION	INTERVALLE D'APPLICATION
<ul style="list-style-type: none"> • Tomate • Laitue • Concombre • Poivron • Aubergine • Wasabi en serre (<i>Wasabia japonica</i>) 	<ul style="list-style-type: none"> • Fausse-arpen-teuse du chou • Sphinx de la tomate • Autographe de la luzerne 	<p>1,8 L/1000 L d'eau</p> <p>0,9 – 1,8 L/1000 L d'eau</p>	<p>Minimum 300 L /ha d'eau</p>	<p>Appliquer au premier signe d'infestation quand les larves sont petites. Répéter les applications, en fonction du seuil économique, aussi souvent que nécessaire pour maintenir un contrôle. 5 à 10 jours entre les applications .</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Chrysanthème 	<ul style="list-style-type: none"> • Fausse-arpen-teuse du chou 	<p>1,8 L/1000 L d'eau</p>	<p>Minimum 300 L /ha d'eau</p>	
<ul style="list-style-type: none"> • Roses 	<ul style="list-style-type: none"> • Tortrix purpurin 	<p>1,8 L/1000 L d'eau</p>	<p>Minimum 300 L /ha d'eau</p>	
<ul style="list-style-type: none"> • Plantes ornementales en serres • Fines herbes et légumes en serres (poivrons, tomates, concombres) • production de fruits et de transplants 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Duponchelia fovealis</i> • <i>Opogona sacchari</i> 	<p>1,6 L/1000 L d'eau</p>	<p>Il est nécessaire de couvrir à fond le feuillage et la tige.</p> <p>Minimum 300 L /ha d'eau</p>	<p>Effectuer les applications lorsque l'éclosion des oeufs est presque complète mais avant l'apparition des dommages sur la culture. Appliquer à intervalles de 7 jours, selon le dépistage.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Cannabis (marihuana) produit commercialement à l'intérieur 	<ul style="list-style-type: none"> • Fausse-arpen-teuse du chou • Autographe de la luzerne 	<p>1,8 L/1000 L d'eau</p>	<p>Utilisez un pulvérisateur hydraulique</p> <p>Minimum de 300 L/ha d'eau</p>	<p>Effectuer l'application avant l'éclosion des oeufs et poursuivre selon le dépistage. Ne pas dépasser 8 applications par année à intervalle de 7 jours entre chaque application.</p>

* Sécuritaire pour les organismes bénéfiques et les pollinisateurs lorsque le produit est utilisé conformément au mode d'emploi de l'étiquette.

SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

- **Matière active** : Btk (*Bacillus thuringiensis* ssp. *kurstaki*)
- **Emballage** : Une (1) caisse = 2 x 10L
- **Formulation** : Liquide
- **Groupe chimique** : 11B2 (Produits microbien du type Bt)
- **Délai avant récolte** : 0 jours
- **Délais de réentrée**: Lorsque le produit est sec
- **Conservation**: 18 mois à 20° C

Bioprotec CAF

FICHE TECHNIQUE

RECOMMANDATIONS POUR DES RÉSULTATS OPTIMAUX

- Il est important d'obtenir un dépôt assurant une couverture complète du feuillage cible sur lequel les larves s'alimentent
- L'application est efficace après l'éclosion des œufs, alors que les larves sont dans une phase d'alimentation active
- Répéter le traitement au besoin à intervalle de 7 jours si l'éclosion des œufs est désynchronisée



MODE D'ACTION

L'ingestion d'une dose suffisante provoque une paralysie des parties buccales et du tube digestif de l'insecte, suivi d'une septicémie. Les larves cessent de s'alimenter à l'intérieur de quelques heures et la mort survient après 2 à 5 jours.

Pour plus d'informations, contactez votre détaillant agricole local

Bioprotec® CAF est une marque de commerce de AEF Global inc. Prière de se référer à l'étiquette du produit pour les détails complets concernant l'application. Toujours lire et suivre les informations fournies sur l'étiquette. Aller au www.aefglobal.com pour une information complète sur le produit.